DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GAILLARD

L'AN DEUX MIL VINGT, LE VINGT-DEUX JUIN

Code Postal

Le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Espace Louis Simon, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Maire.

74240

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

2020.11

Date de convocation du Conseil municipal : 16 juin 2020

Débat d'Orientation Budgétaire 2020 Etaient présents: Monsieur BOSLAND, Maire - Mesdames et Messieurs BLOUIN - VINCENT - BOGET - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIERE - MAITRE - SIMON - PIGNY R. - LOMBARD - CORNEC - VUICHARD - PIERRE - CURTIL - PIGNY A. - FOURNIER - SIMULA - JUGET - CHAPPEL - MULLER - LE PRIOL - DEGUIN - RUIZ - FAVRELLE - GALLICE - CLERICI - HAMEL

<u>Etaient absents représentés</u> : Procuration de Mme BARBOTIN à Mme LOMBARD <u>Etaient absents</u> : Mmes et MM. GAVARD-RIGAT – KAMANDA – PATRIS

Secrétaire de séance : M. FOURNIER

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité (article L 2312-1 du CGCT).

Ce débat est introduit par un rapport du Maire.

Chaque Conseiller peut intervenir dans le débat, lequel, aux termes de la loi, ne vaut pas obligation pour le Maire de modifier son projet de budget qui n'est pas soumis au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales.

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires joint en annexe à cette délibération.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, Jean-Paul BOSLAND

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :

- de sa publication le :

- Le Maire,

